RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/SG/2024-03 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Montreuil, le 05/06/2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision N° FranceAgriMer/SG/2024-01 du 10 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 : **Le service « Affaires financières, maîtrise des risques budgétaires et évaluation de la performance » (SAF)**

A l'article 4 de la décision N° FranceAgriMer/SG/2024-01 susvisée, sont ajoutées, après le premier alinéa, les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien Béraud, adjoint du chef du service « Affaires financières, maîtrise des risques budgétaires et évaluation de la performance », pour tous les actes relevant des attributions du service « Affaires financières, maîtrise des risques budgétaires et évaluation de la performance » et, en matière financière, pour :

- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service imputés sur le budget en compte propre et compte de tiers (hors FEAGA) sans limite de montant,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service imputés sur le budget en compte propre, dans la limite de 50 000 €,
- tous les titres de recette, incluant les opérations de comptabilisation réalisées sur le budget de l'établissement ainsi que les ordres de reversement, relevant de l'Etablissement ».

Siège social

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 : Le service « Politique et stratégies Achat » (SPSA)

A l'article 5 de la décision N° FranceAgriMer/SG/2024-01 susvisée, sont ajoutées, après le premier alinéa, les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe Hattab, délégation de signature est donnée à Madame Florence Minard, adjointe du chef du service « Politique et stratégies Achat » pour tous les actes relevant des attributions du service et, en matière financière, pour tous les actes relatifs au fonctionnement du service imputés sur le budget en compte propre dans la limite de 50 000 € ».

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Christine AVELIN